

# Co-création dans le travail social en milieu scolaire

Si la collaboration entre les établissements scolaires et le travail social<sup>1</sup> est fondamentalement reconnue, elle ne va pas nécessairement de soi. Comment celle-ci s'organise-t-elle ? Tout dépend de l'objectif spécifique poursuivi.

Texte : Martina Good, collaboratrice scientifique au département Travail social de la Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST) et co-présidente de l'association de travail social en milieu scolaire (SSAV)

## La coopération comme principe d'action du travail social en milieu scolaire (TSS)

Le TSS, qui s'est depuis établi en Suisse allemande, apporte à l'école le savoir-faire dans le domaine du travail social et de l'éducation spécialisée. Elle oriente son action selon les principes de l'orientation système, du travail en réseau et de l'interdisciplinarité. Les écoles sont des sites de coopération intense<sup>2</sup> où des professionnel-le-s d'univers très différents forgent la culture scolaire et apportent leur expertise. L'intérêt de la coopération est démontré sur le plan intellectuel (savoir spécialisé), mais aussi pour ce qui est du potentiel, pour les nouvelles possibilités que cela ouvre. En outre, les attitudes envers certaines personnes, certains groupes et phénomènes sont examinées et différenciées<sup>3</sup>. La direction des écoles,

le personnel enseignant, les éducateur-ice-s spécialisé-e-s mais aussi les orthopédagogues, les orthophonistes, les psychomotricien-ne-s, la pédagogie interculturelle, les auxiliaires de vie scolaires et les structures d'accueil de jour (et bien d'autres) sont des acteur-ice-s important-e-s. Devant la multiplicité des rôles et des qualifications, il est de plus en plus nécessaire que les acteur-ice-s collaborent, se coordonnent et mettent des choses en place ensemble dans le contexte scolaire. L'objectif primordial – aider les jeunes à se développer et à s'épanouir au mieux – occupe une place importante, c'est pourquoi il y a un croisement dans l'action professionnelle.

## Pluriprofessionnalité – interprofessionnalité – transprofessionnalité

Ces dernières années, le TSS a perdu son image associée aux crises et aux problèmes pour devenir un « critère de qualité propre aux écoles »<sup>4</sup>, au sens où il n'est plus une offre visant à décharger le personnel enseignant et a évolué au point de faire

désormais partie intégrante des activités de prévention intensives<sup>5</sup>. L'aide dans les familles, le soutien des enfants et adolescent-e-s à charge, les questions de protection de la jeunesse ou les projets de prévention en groupes ou en classes font partie du quotidien des établissements scolaires. Le TSS suit une approche systémique et axée sur les processus dans toutes les situations où il est amené à intervenir, et part d'une compréhension différenciée de la coopération. Dans la pratique du TSS, la concertation mutuelle est la forme de coopération la plus souvent rencontrée : il s'agit pour les différentes parties prenantes d'harmoniser leur travail. Il n'est pas rare que des discussions soient organisées entre différents corps de métier – ce qui, de ce point de vue, est souvent défini comme de la « pluriprofessionnalité ».

La forme dite d'*interprofessionnalité* aspire à une compréhension systémique plus prononcée : les différentes perspectives permettent de dresser un tableau d'ensemble et d'élaborer des stratégies communes que chaque profession déclinera dans la pratique. Dans la *collaboration interprofessionnelle*, il est plus courant d'avoir des conférences d'aidant-e-s (Helfer\*innen-Konferenzen) qui consistent en des rencontres de discussion ou de réflexion.

La *coopération transprofessionnelle* regroupe des professionnel-le-s de l'école mais aussi des spécialistes venant de l'extérieur qui souhaiteraient adopter une même perspective supraprofessionnelle pour trouver des solutions en commun – il s'agit ici d'une co-création. Cette forme intensive de collaboration permet d'aboutir à des changements concrets et durables. Les améliorations apportées au niveau structurel facilitent la formation et l'accompagnement des jeunes, en plus de combler les inégalités sur le plan éducatif<sup>6</sup>.



### Facteurs de réussite et obstacles

La culture de coopération s'articule généralement autour de conditions structurelles et organisationnelles, individuelles et interpersonnelles. Le TSS n'est pas une offre uniforme. C'est pourquoi il convient de mettre en lumière les facteurs qui contribuent à sa réussite et sont des conditions individuelles et interpersonnelles<sup>7</sup>: la confiance, la communication et la motivation, mais aussi une claire répartition des rôles et une direction d'école favorable au TSS. Il est fondamental comme point de départ qu'une culture de coopération soit déjà instaurée. Avoir confiance en ses capacités et dans celles des autres professionnel-le-s avec qui on coopère, communiquer et échanger des connaissances de façon précise, transparente et respectueuse facilitent en outre significativement la coopération mutuelle. L'engagement actif de la direction de l'école pour intégrer le TSS favorise également ce processus<sup>8</sup>. Une répartition claire des rôles est surtout efficace lorsqu'il est possible de défendre une position qui s'appuie sur l'expertise du TSS, ce qui pose des questions de subordination et de bases conceptuelles. Ces facteurs de réussite s'accompagnent toutefois d'obstacles.

### Coopérer dans des conditions constantes et variables

Les défis et processus de changement que rencontrent les établissements de formation ont des répercussions sur le TSS. Le travail social a

aujourd'hui intégré les écoles spécialisées, les gymnases et les ECG. En Suisse alémanique, on observe également le développement de l'éducation spécialisée. Les exigences en matière d'écoles à journée continue et les changements que cela implique en termes de champ d'action doivent encore être clarifiés. Il n'empêche, les principes sur lesquels s'appuie le TSS sont bien ancrés et ne changeront pas du tout au tout. La forme de coopération dépend du groupe cible central du TSS. Cela signifie que dans chaque situation d'intervention, les enfants, les jeunes et leurs constellations familiales doivent avant tout être considérés comme des partenaires de co-construction et tout ce qu'ils considèrent comme pouvant être utile ou aider doit être mis au centre. •

---

#### Notes

1. Les descriptions correspondent en grande partie au contexte suisse alémanique.
2. Titelseite (2022). PH-Magazin DAS HEFT (Nr. 7). PH FHNW.
3. Zipperle, M., Rahn, S. et Werling, M. (2019). Sozialraumorientierte Schulsozialarbeit in der Grundschule. *sozialmagazin* 2.2019 (1), pp. 94-98.
4. Baier, F. (2015). Schulsozialarbeit in der Schweiz. In: Olk, T. et Speck, K. Von den Nachbarn lernen. Berlin, pp. 41-61.
5. Wider, D. (2013). Soziale Arbeit und Interdisziplinarität. *SozialAktuell*, 4/April, pp. 10-13.
6. Hostettler, U., Pfiffner, R., Ambord, S. et Brunner, M. (2020). *Schulsozialarbeit in der Schweiz*. Bern, pp. 90-100.
7. Drilling, M. (2009). *Schulsozialarbeit*. Bern, p. 93 s.